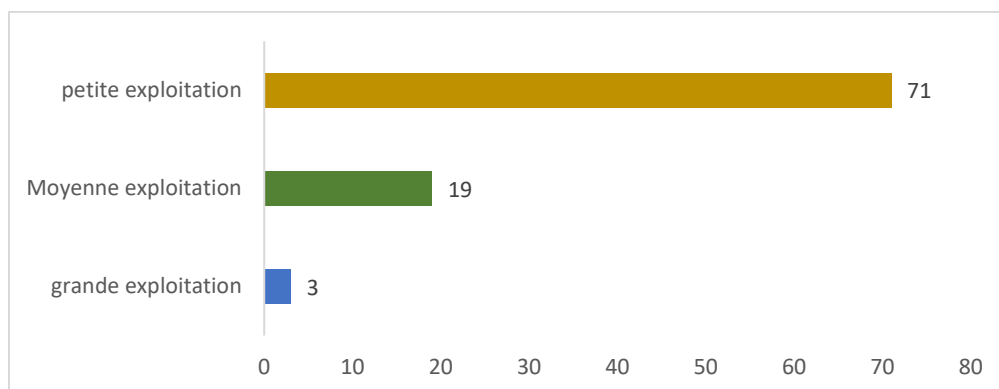


Résultat de la consultation de l'exploitation et
de la distribution en vue d'un bilan de la
période d'ouverture estivale

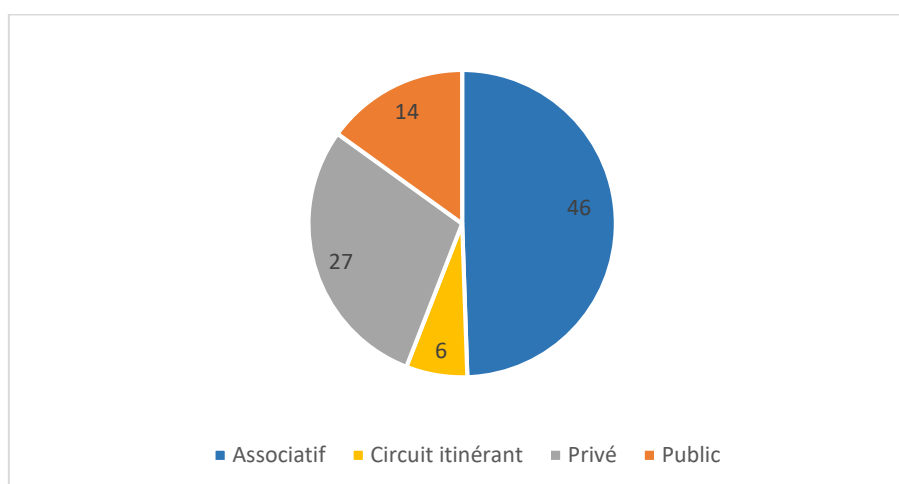
Analyse questionnaire exploitants

Taille de l'exploitation :



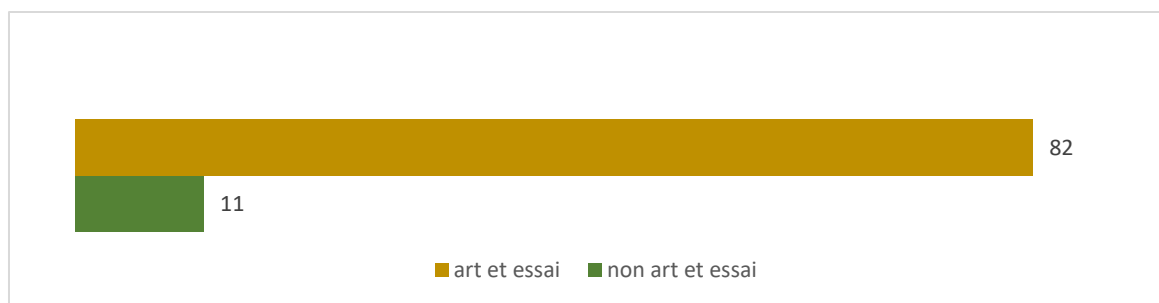
93 exploitants de cinéma ont répondu à ce questionnaire. Les cinémas de la petite exploitation ont répondu majoritairement au questionnaire (76%). 19 établissements cinématographiques de la moyenne exploitation ont répondu au questionnaire et seulement 3 établissements de la grande exploitation y ont participé. Ainsi, le choix a été pour l'analyse des questions qui vont suivre, de distinguer les cinémas des 3 types d'exploitation pour apprécier de manière plus précise les observations de chacun.

Statut de l'exploitation :



Ce sont majoritairement les cinémas associatifs qui ont répondu au questionnaire (46 établissements), suivis de 27 établissements privés et 14 cinémas publics. Enfin, 6 cinémas itinérants y ont également participé.

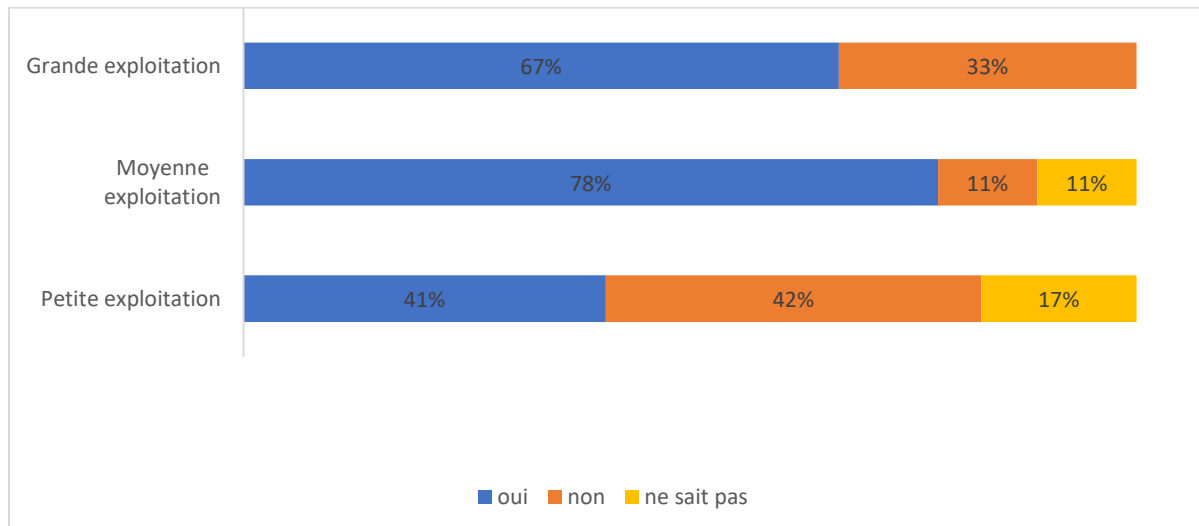
Classement AE :



Sur 93 cinémas interrogés, une grande majorité (88%) étaient classés art et essai et 11 étaient des cinémas généralistes.

Analyse des résultats :

Question 1 : *L'élargissement des sorties depuis le 22 juin, a-t-elle eu une conséquence sur la carrière des films et la fréquentation de votre cinéma dans les zones à concurrence ?*



Les conséquences de l'élargissement sont notamment relevées par des cinémas de petite taille en concurrence avec des établissements ayant largement diffusé des films art et essai, même lorsque ceux-ci n'étaient habituellement pas servis. La multiplication des copies aurait entraîné, au-delà de la confusion des lignes éditoriales, une dilution des entrées, une perte de spectateurs ainsi qu'une carrière écourtée des films. Certains films auraient été « sacrifiés » en raison des séances vides et

certaines exploitants AE se sont sentis pénalisés du fait que l'élargissement ait eu lieu sur les films art et essai alors qu'ils ne se positionnent pas sur des films grand public.

Enfin, la baisse du nombre de séances disponibles par écran n'a pas encouragé certains exploitants à intégrer dans leur programmation des films plus difficiles.

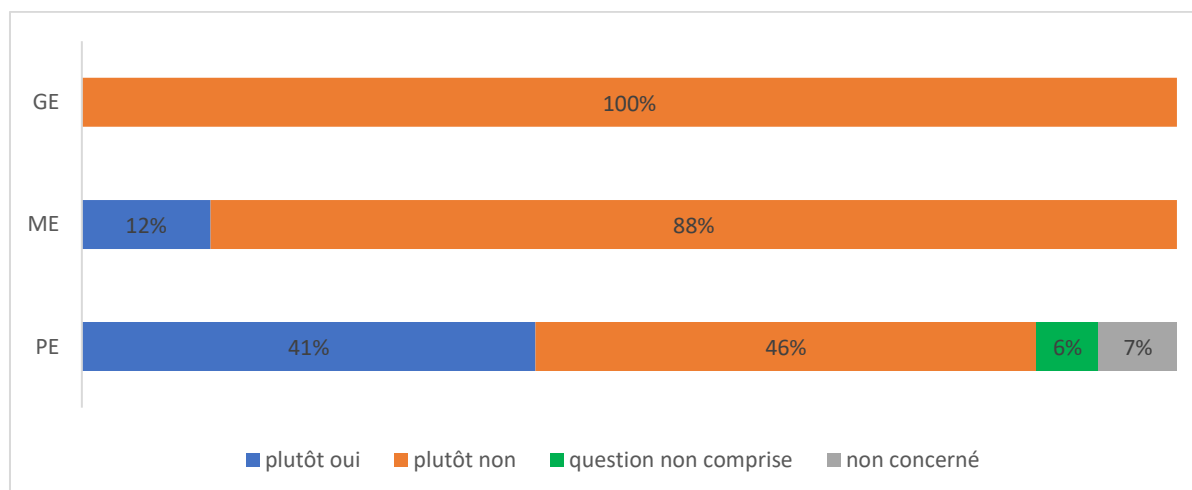
En ce qui concerne les effets positifs, l'accès aux films des cinémas de toute taille et de toute localisation a été facilité, que ce soit en sortie nationale ou en termes de délai d'obtention des films. Les exploitants se sont félicités d'avoir un choix plus large de films. Le fait d'obtenir le film plus tôt a aidé certains exploitants à assurer une exploitation plus longue tandis que pour d'autres, la tenue des films dans la longueur était un choix éditorial et solidaire.

Cependant, la reprise attendue n'a pas eu lieu et la fréquentation est souvent évaluée comme faible, en particulier dans la grande exploitation dont une grande partie des séances étaient vides. Dans certains établissements art et essai et cinémas municipaux, la fréquentation est jugée correcte et stable. Est également évoquée la difficulté à mobiliser le public adolescent. Le constat est général d'une concentration des entrées sur les films français et d'auteur en l'absence de films américains. Certains films, notamment AE ont ainsi bénéficié d'un meilleur bouche-à-oreille.

A Paris, l'élargissement a pu profiter à des établissements art et essai habituellement peu servis mais moins à ceux qui étaient servis en priorité. Par contre, l'exploitation des films en continuation a rendu plus difficile par le fait que la multiprogrammation et la multiplication des lieux de diffusion a allongé la durée d'exploitation des films dans les salles concurrentes servies en sortie nationale.

Certaines salles municipales n'ont pas remarqué d'accès plus rapide aux films.

Question 2 : *Estimez-vous que les conditions d'exploitation demandées étaient adaptées à chaque type d'exploitation (AE ou non, taille, situation isolée ou concurrentielle) ?*



Lorsque les conditions semblaient adaptées, cela s'est moins ressenti les derniers mois avec une demande accrue de séances. L'intervention de l'ADRC a été estimée bénéfique pour l'accès aux films.

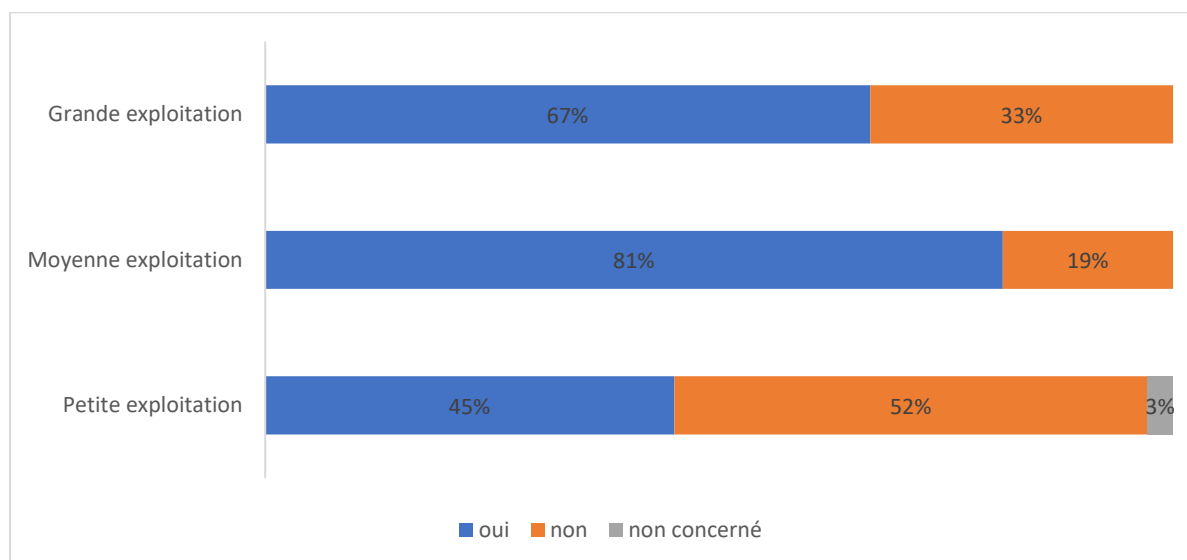
La réduction du plein programme a été acceptée par les distributeurs qui ont fait preuve de plus de souplesse et de confiance.

Lorsque la réponse était négative, le reproche s'adresse principalement aux distributeurs de films américains dont les exigences sont ressenties comme non adaptées en termes de durée et de séances aux cinémas de très petite taille, notamment en zone concurrentielle et par rapport à l'élargissement des sorties. Ce sentiment a été partagé aussi par la grande distribution.

Certains distributeurs français ont profité de l'absence de films porteurs sans pour autant réduire leurs exigences. Il est reproché également une notion de plein écran qui diffère d'un distributeur et d'un établissement à l'autre.

Ces exigences d'exposition ne sont pas vécues comme bénéfiques ni pour l'économie des films et des salles ni pour la diversité. En outre, l'accès aux films reste tardif pour les films en continuation, du fait de la durée d'exploitation dans les cinémas de la concurrence servis en sorte nationale.

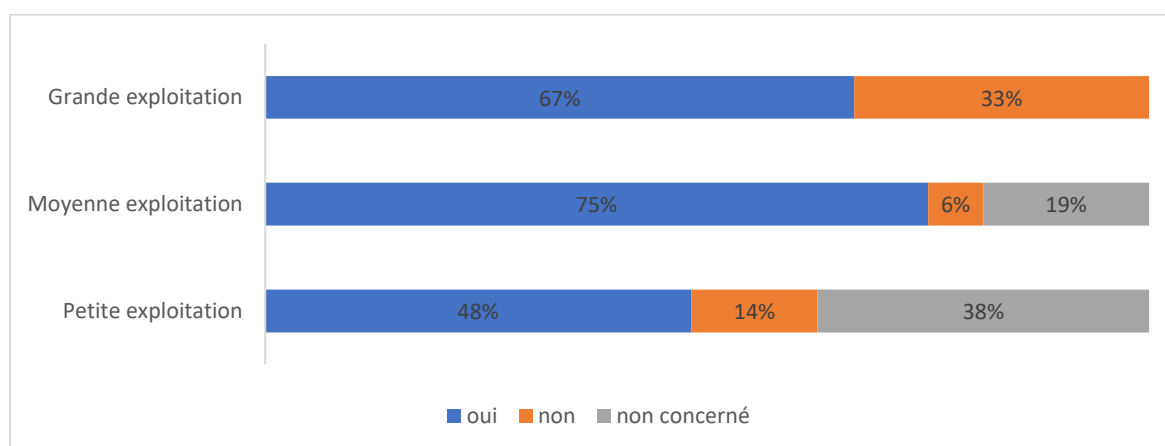
Question 3 : *Avez-vous choisi de réduire le nombre de séances dans votre établissement, dans quelles proportions et pourquoi ?*



La réduction des séances estimée de 10 à 50 % s'est traduite soit par la suppression de séances, soit par la fermeture du cinéma un ou deux jours dans la semaine, soit par la réduction de l'amplitude des séances avec un démarrage décalé. Cette réduction a été effective principalement pendant l'été à l'exception de l'exploitation de « Tenet ». Pour la grande exploitation, des compromis ont été trouvés avec les distributeurs dans les rares cas où la demande ne correspondait pas aux possibilités. Les raisons de cette réduction des séances sont variées : Aération des salles et désinfection des fauteuils, limitation des croisements pour faciliter le flux, équilibre entre présence du personnel et risque financier, manque de bénévoles, baisse de la fréquentation du fait du manque de films, séances vides, pour assurer un chômage partiel, nouvelle répartition du temps de présence afin de faire des économies sur la sécurité le soir, limitation de l'accès aux salles des fêtes pour les itinérants, priorité donnée aux séances en plein air l'été, réduction des frais fixes et des charges salariales, l'inconnu de la réaction des spectateurs...

Certains exploitants n'ont pas réduit leurs séances mais ont juste modifié les horaires pour ajouter des séances le matin et d'autres ont même pu en ajouter grâce à l'absence des scolaires. Cela a été possible particulièrement dans des établissements dont le nombre de séances est déjà limité en temps normal et qui pouvaient compter sur l'investissement des bénévoles. L'objectif exprimé de ces exploitants étaient d'accompagner les films dans leur diversité, de proposer des films en décalé et de patrimoine, de respecter l'esprit de service public, de donner envie aux spectateurs de revenir au cinéma.

Question 4 : *Dans les grandes villes, du fait de la place prépondérante des films art et essai et de l'absence de blockbusters dans l'offre estivale, pensez-vous que l'équilibre de programmation des films entre les salles indépendantes et les salles de circuit a été perturbé ?*



Pour les exploitants ayant répondu oui, la programmation des grands complexes s'est déportée encore davantage sur l'art et essai, la VO et sur des films moins porteurs que d'habitude, le public s'est dispersé et les sorties se sont élargies à Paris de 50 %. Sont relevés une mobilisation du public plus difficile pour les multiplexes qui ont des frais de fonctionnement supérieurs, l'uniformisation de l'offre, la baisse de rentabilité par film, un accès rendu plus difficile et tardif pour les salles de continuation. Pour autant, d'autres estiment que la hiérarchie des performances sur les grandes agglomérations n'a pas été bousculée. Pour certains, l'équilibre a été perturbé par le choix d'exclure les salles en régie directe des dispositifs d'aide.

Pour les exploitants ayant répondu non, l'absence de films américains a été compensée par des productions françaises à succès. Les salles art et essai s'en sortent beaucoup mieux et n'ont pas rencontré de difficulté d'accès aux films art et essai habituels. De nombreuses animations ont par exemple été organisées par un cinéma généraliste de la grande exploitation pour pallier le manque d'offre.

Question 5 : *Dans les grandes villes, quelle a été la réaction de votre public face à cette modification de la programmation notamment lorsque l'identité du cinéma s'en trouvait bouleversée ?*

Les réponses divergent. Si la programmation des établissements art et essai n'a généralement pas été modifiée, dans certaines villes à concurrence le public semble s'être éparpillé alors que dans d'autres, le public habitué aux tandems avec les salles de circuit n'a pas été perturbé et reste fidèle au cinéma art et essai, avec une demande de maintien de la ligne éditoriale. Un circuit itinérant indique que son public s'est tourné vers les circuits avec un effet d'érosion continu. Le public n'apprécie pas la

suppression des séances du soir et n'est pas revenu dans certains complexes généralistes faute de films. Le public occasionnel a délaissé les salles.

Pour la grande exploitation, il n'a pas été constaté de bouleversement face à la modification de la programmation. Il est seulement constaté un manque d'attractivité.

Question 6 : *Comment avez-vous intégré « Tenet » dans la mise en place de votre programmation ? (Conditions d'exploitation, partage avec les autres films...)* ?

Les salles de continuation l'ont eu tard et se sont vu demander de ne pas affaiblir les séances des multiplexes en se calant sur des horaires complémentaires. Les résultats n'étaient pas à la hauteur de leurs espérances.

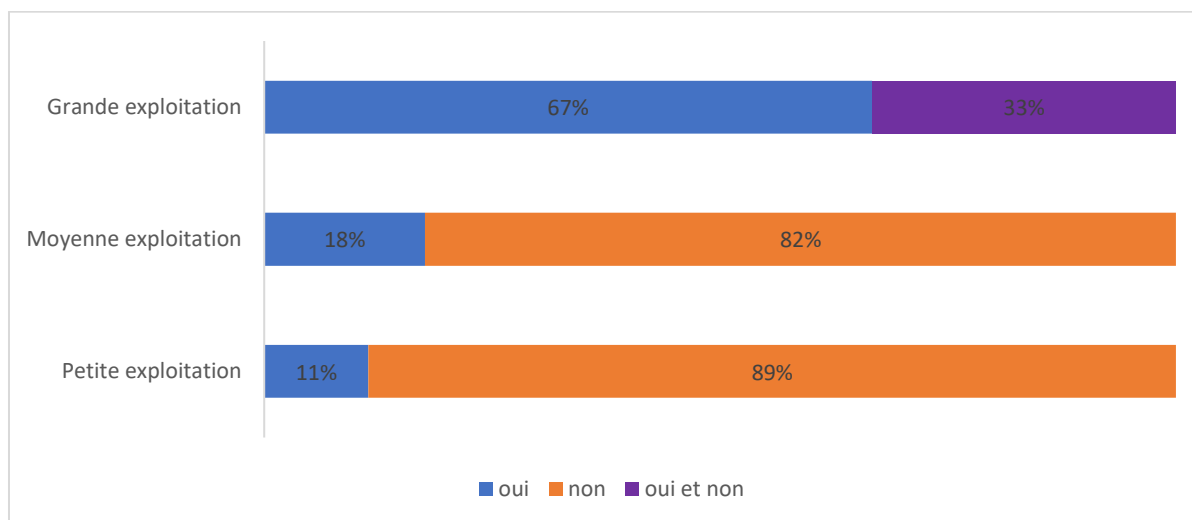
Que ce soit en partage avec d'autres films ou en plein programme, les conditions de sorties ont semblé habituelles pour certains, trop exigeantes pour d'autres qui les ont acceptées, même lorsqu'elles ont été acceptées. Elles sont estimées supérieures à la normale, y compris lors d'un démarrage décalé. La durée d'exploitation a été assurée. Un monoécran a préféré le prendre en 5^{ème} semaine en partage VO/VF avec un autre monoécran de la commune. Un autre l'a intégré aux conditions habituelles des autres films. Il est évoqué un manque de discussion possible sur les séances au vu des résultats. De nombreux cinéma AE ont choisi de ne pas le sortir du tout.

Le placement en décalé a été soit un choix en raison des exigences, soit imposé en raison de la priorité donnée aux multiplexes, soit le résultat d'un programme au mois déjà bouclé.

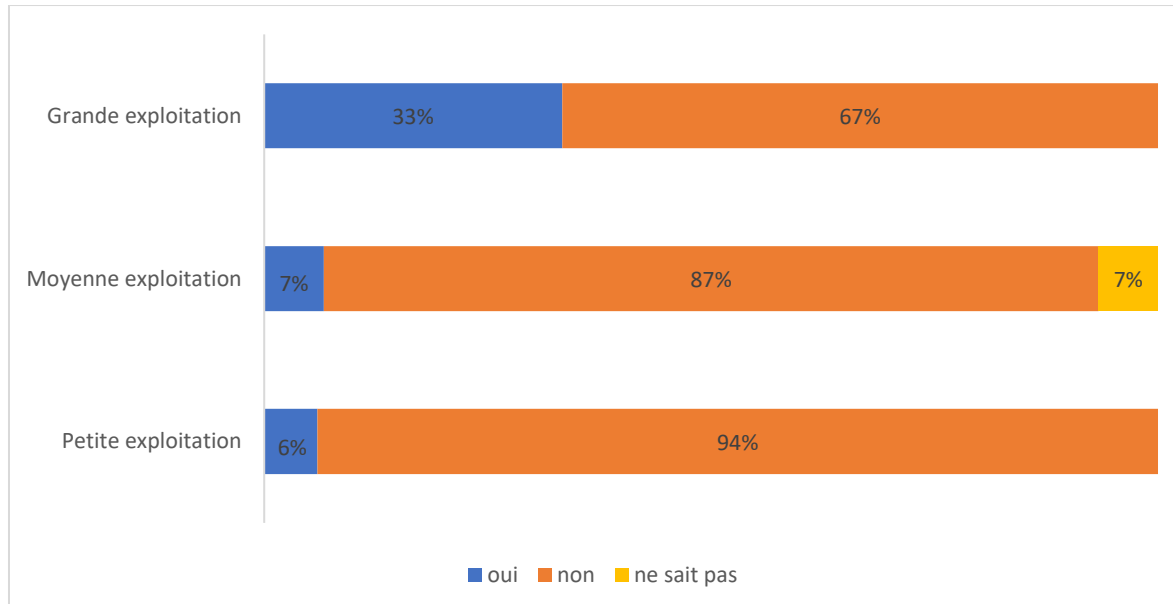
Les exigences ont été fortes et la diversité a été assurée parfois par l'ajout de séances. La multidiffusion a aussi été mise en place dans les complexes plus grands, rendue possible par le manque d'offre.

« Tenet » a pris une place indispensable dans la programmation des multiplexes de grandes tailles permettant de ramener des spectateurs et en redynamisant le marché de l'offre.

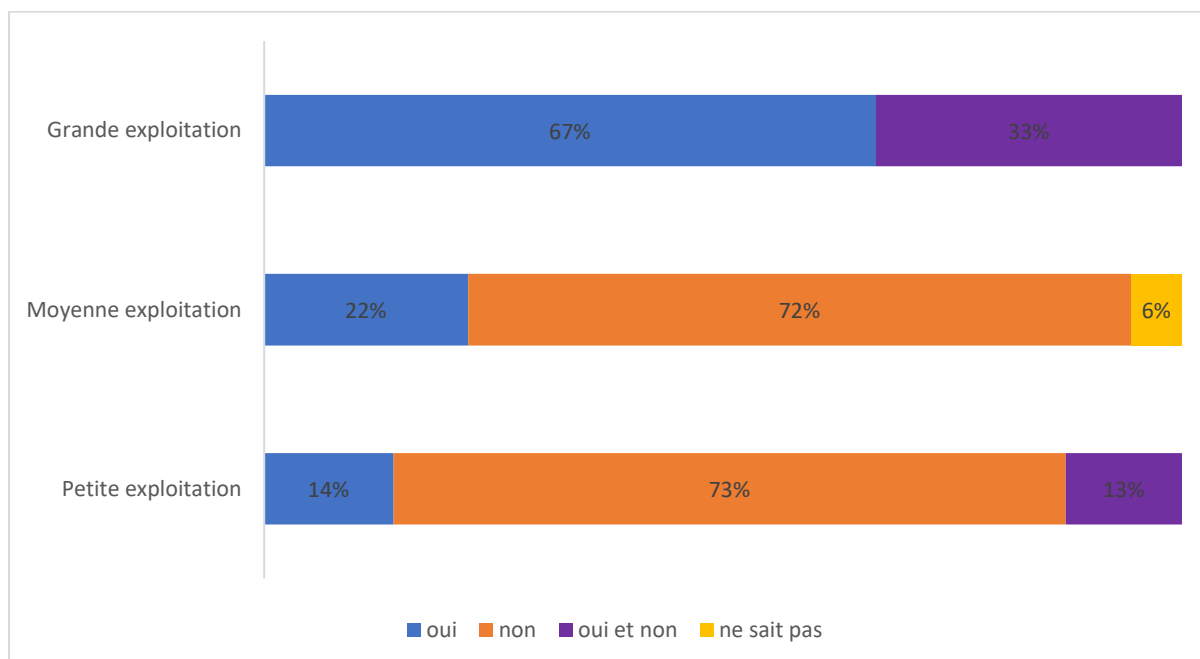
Question 7 : *On a pu assister à des sorties anticipées le 14 juillet dernier de plusieurs films. Avez-vous trouvé un bénéfice à ce genre de sorties décalées ?*



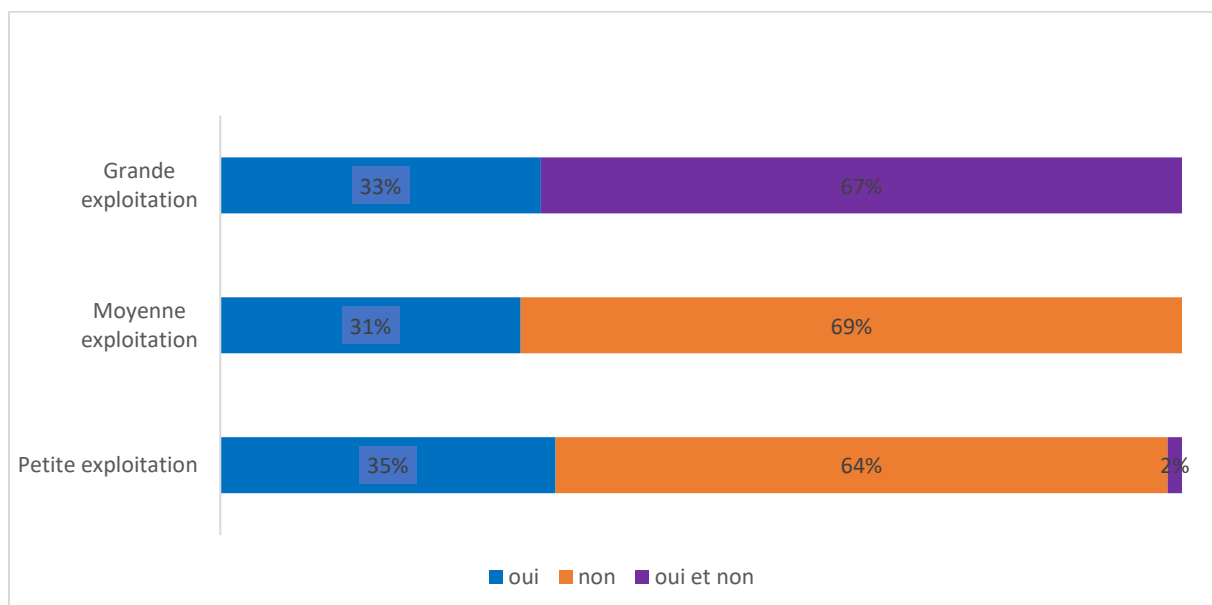
Question 8 : *Cela s'est-il traduit par une hausse des entrées chez vous ?*



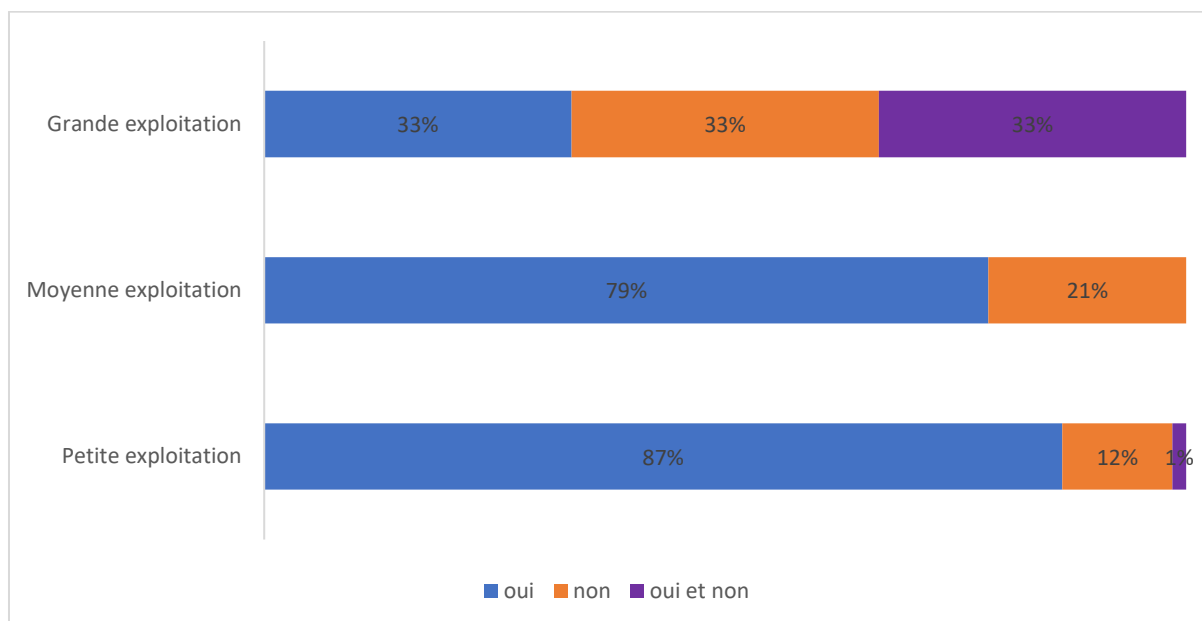
Question 9 : *Cette sortie anticipée a-t-elle eu un impact négatif sur l'exploitation des films sortis les semaines précédentes ?*



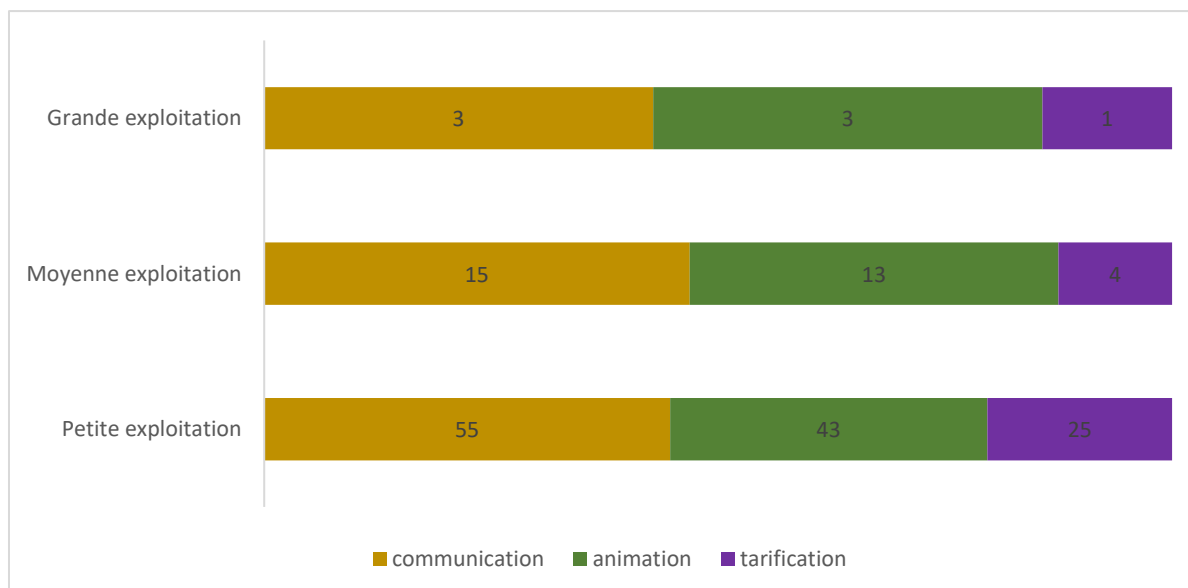
Question 10 : *A l'avenir et dans la mesure où ces sorties décalées sont annoncées suffisamment en amont, trouvez-vous que ce procédé peut dynamiser vos recettes sur ces films ?*



Question 11 : *L'offre de films à dominante française et art et essai vous a-t-elle permis de renouer avec votre public habituel ?*



Question 12 : *Afin de faire revenir le public dans vos salles, avez-vous entrepris ?*



Les opérations de communication citées sont les suivantes :

Publication facebook (histoire du cinéma, vidéos...), augmentation de la présence sur les réseaux sociaux (twitter, facebook), site internet, communication sur les nouveaux horaires, le protocole

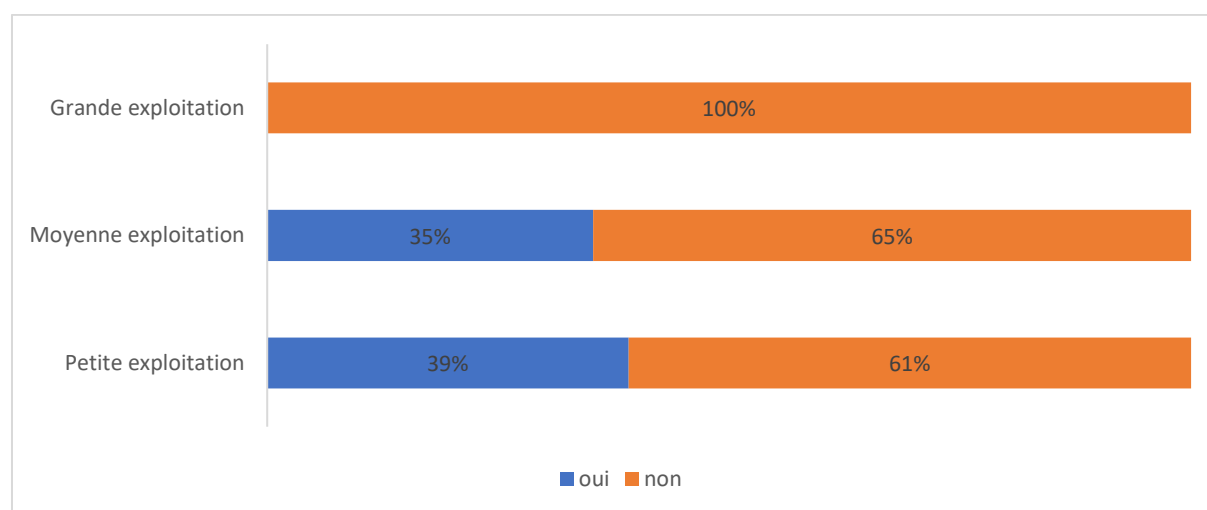
sanitaire et les films, flyers, newsletter (parfois suite à la suppression des programmes papier), affichages et cartons de la fédération + soutien de la ville (Boulogne, le Vésinet, Neuilly-Plaisance), bâches d'information, panneaux lumineux, radio et presse locale. La communication a été plus réactive sur la grille.

Les animations citées sont principalement : les séances en plein air pendant l'été, la reprise de nombreuses animations en salle en septembre (ciné sénior, films cultes, jeune public...), les avant-premières avec ou sans équipe, organisation de jeux concours sur les réseaux sociaux, les rencontres, débats, ciné-échanges et les partenariats avec les associations locales. Une commune a offert une journée de cinéma gratuite (100 entrées). Des séances privées ont été organisées à destination des écoles, MJC et CCAS. Un cinéquizz, une loterie et un pot offert à la réouverture de la salle ainsi que la participation au Little Festival sont cités. Un circuit estime que plus de 160 000 entrées a pu être réalisées grâce à la politique d'animation.

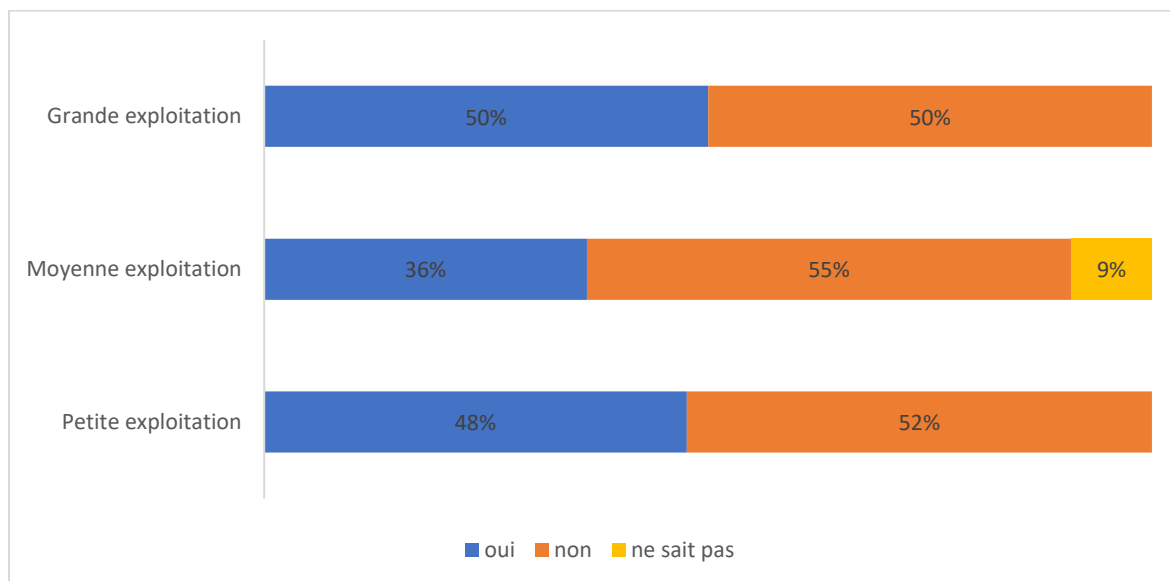
En ce qui concerne les opérations tarifaires, sont évoqués :

Un tarif unique à 4 € sur certaines séances, un tirage au sort pour gagner des places, un tarif abonné unique pendant les 10 ou 15 premiers jours, un tarif spécial vente à distance, un tarif réduit pour les moins de 27 ans, la proposition des CIP d'un tarif unique de 6 € pour les places en préachat.

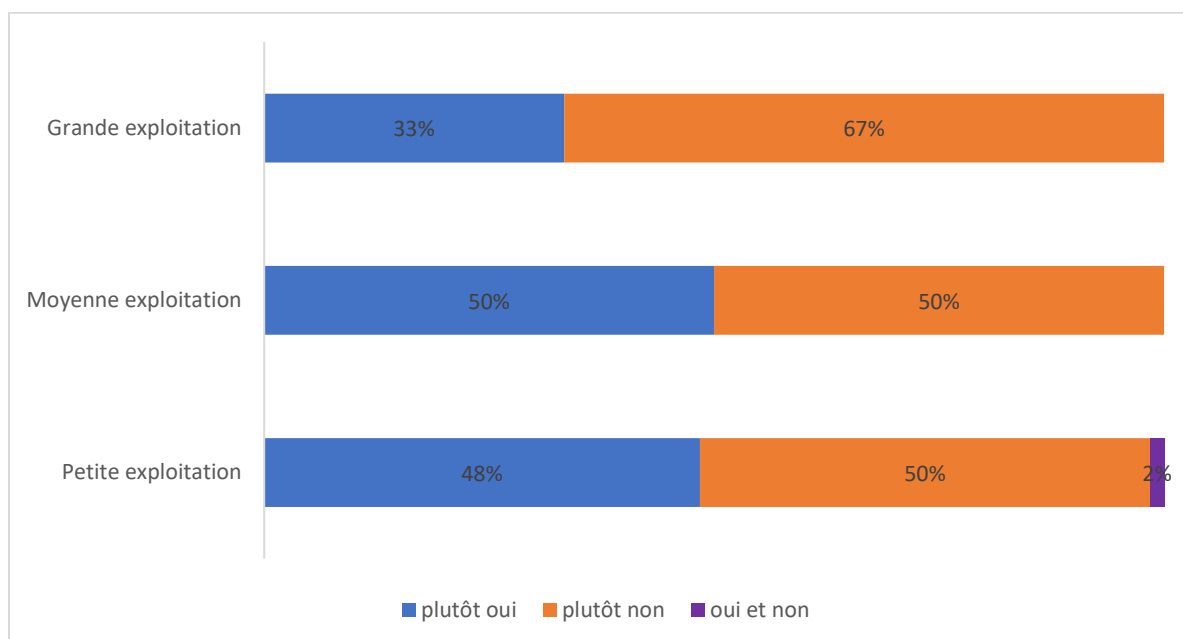
Question 13 : Avez-vous organisé des séances en plein air cet été



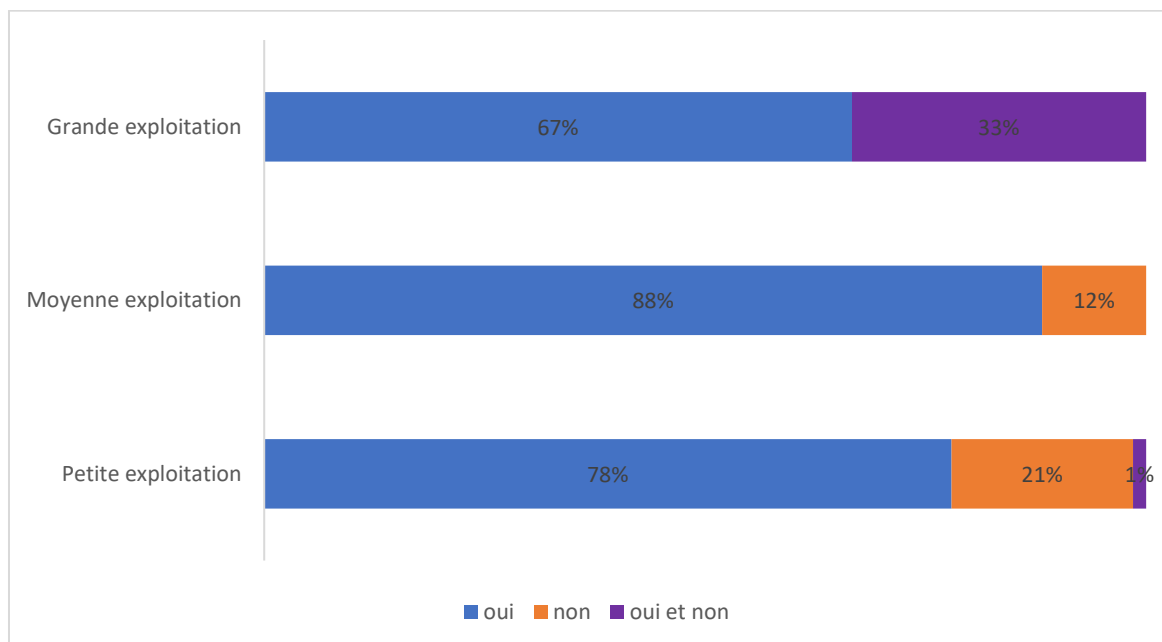
Question 13 bis : *Estimez-vous que cela a été bénéfique pour faire revenir le public vers le cinéma et lui redonner confiance ?*



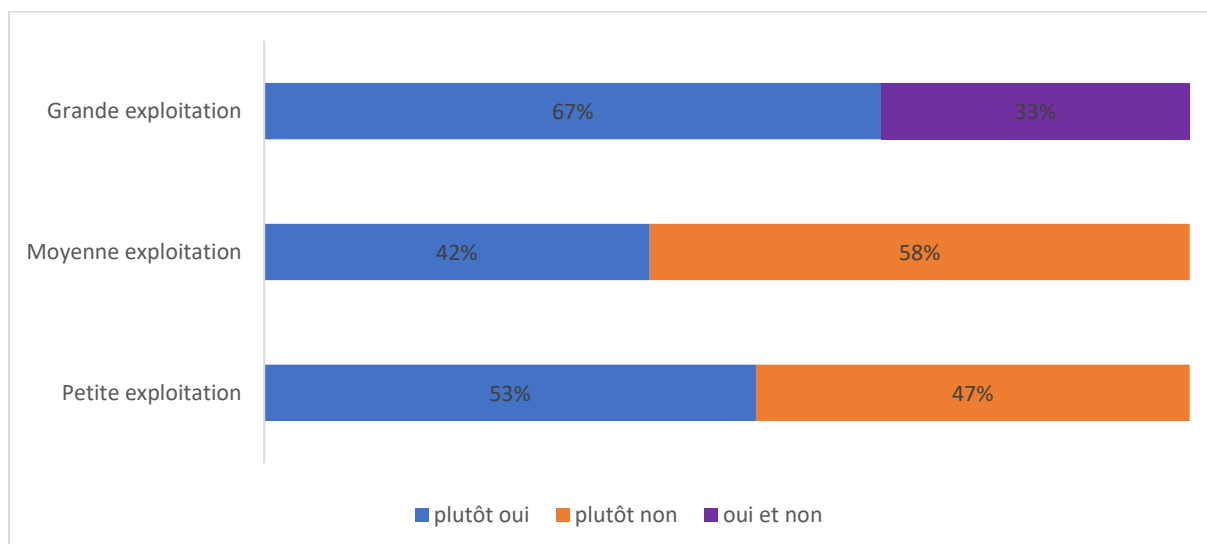
Question 14 : *La solidarité vous a-t-elle paru manifeste dans les relations avec les distributeurs pour l'exploitation des films lors de la réouverture des salles ?*



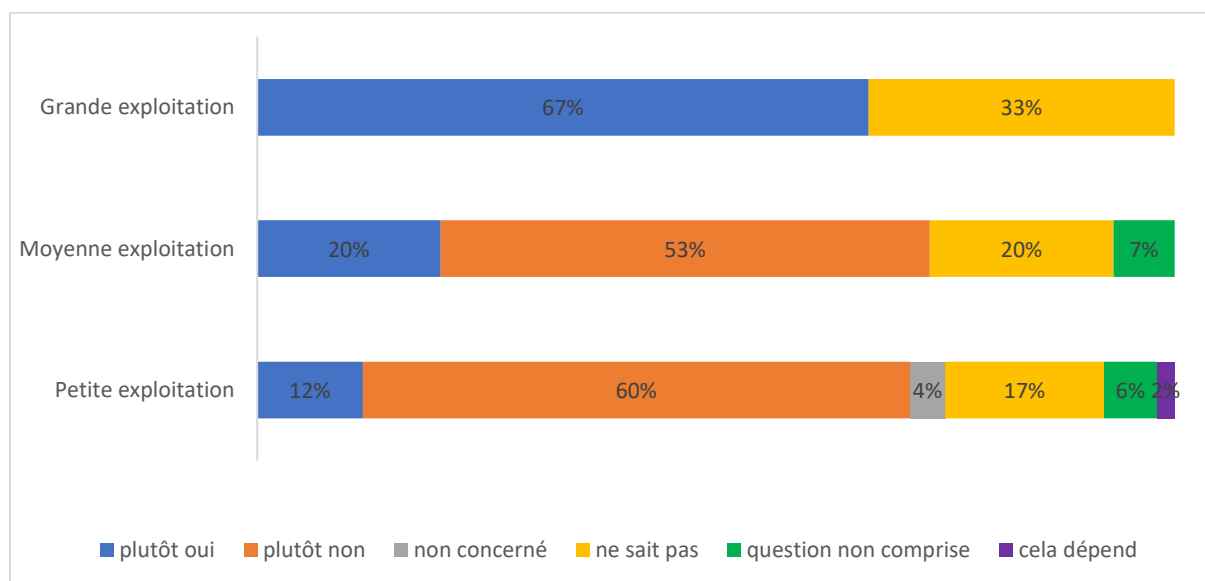
Question 15 : Craignez-vous une perte irrémédiable des spectateurs au bénéfice des plateformes de visionnement à domicile ?



Question 16 : L'accès aux films a-t-il été rendu plus facile pour certains par les effets du dispositif ADRC de l'accès aux sorties nationales et des recommandations du Médiateur du Cinéma et du Comité de Concertation Numérique ?



Question 17 : Avec le recul, pensez-vous qu'il faille développer la multiprogrammation, y compris à Paris ?



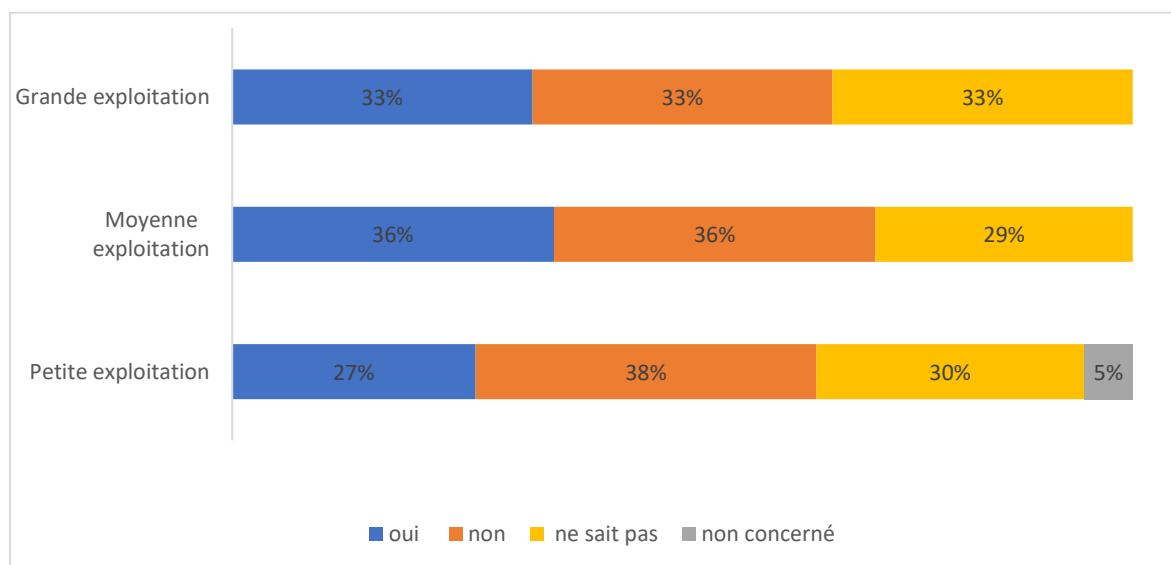
Pour les exploitants qui pratiquent depuis toujours la multiprogrammation, cette pratique permet d'obtenir de meilleurs résultats et une éditorialisation avec des séances uniques événementielles, des rendez-vous hebdomadaires Jeune public ou patrimoine et de continuer à défendre des films fragiles. Elle est aussi bénéfique pour la diversité et permet de sortir de l'hyperconcentration de l'offre. Les monoécrans veulent programmer plus de films et réduire le nombre de séances des blockbusters.

En contrepartie, il est indiqué que cette pratique exige une importante information du public. Si la multiprogrammation était étendue à des établissements non habitués à la pratiquer, les exploitants qui en sont coutumiers souhaitent qu'elle se fasse dans le respect de leur travail. Les monoécrans craignent que les multiplexes gardent les films encore plus longtemps. D'autres souhaitent garder leur spécificité et leur identité par rapport à la concurrence. De plus, l'augmentation du nombre de sites risque de créer une surexposition des films, contreproductive pour les distributeurs. Elle doit être encadrée pour ne pas nuire aux indépendants.

A Paris, il faut différencier la multiprogrammation permettant de répondre à l'abondance de l'offre ou d'entrer un film au potentiel estimé plus faible de celle qui se pratique en fin de carrière des films, allongeant leur durée au détriment des salles de continuation.

Dans un quartier à concurrence l'exploitant art et essai ne le souhaite pas alors que cela est vu comme une solution pour sortir plus de films AE dans d'autres quartiers à faible concurrence.

Question 18 : *La multiprogrammation a-t-elle été mise en place dans des établissements qui n'en étaient pas coutumiers ?*

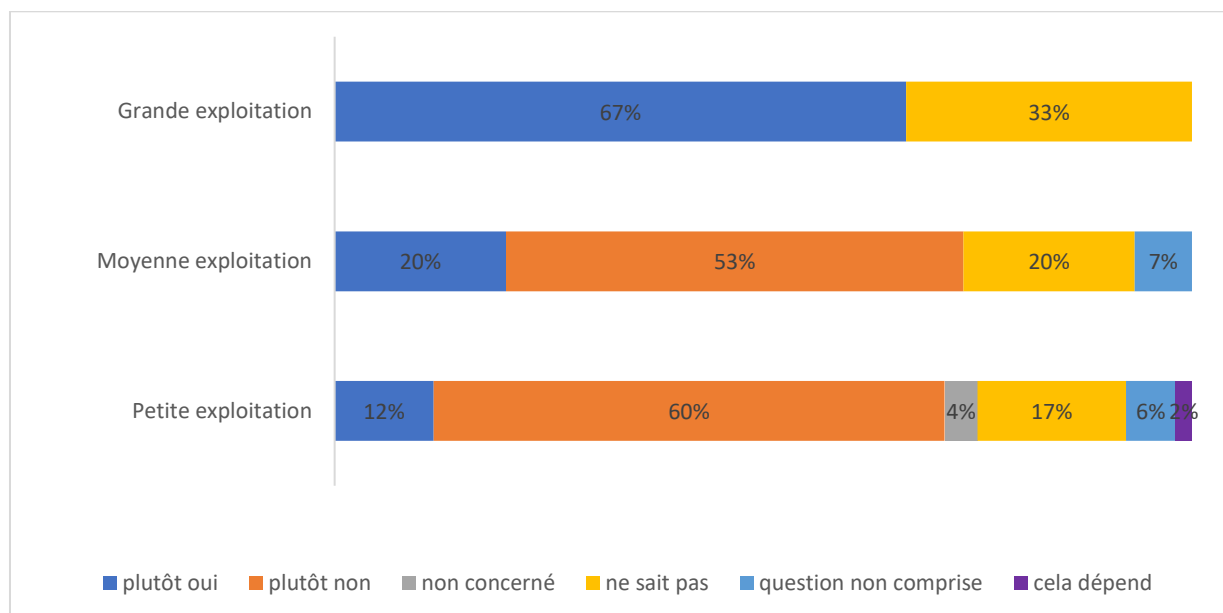


Les exploitants ayant répondu oui, ont observé cette pratique dans certains multiplexes en région.

Cependant, un circuit de la grande exploitation répond qu'il n'a pas particulièrement recouru à la multiprogrammation pendant cette période troublée car il manquait des films mais que, de plus en plus, c'est une pratique qu'il mettait en place.

Un autre circuit répond qu'il ne l'a inaugurée nulle part, mais qu'il l'a en revanche accentuée presque partout où la pratique existait, ce qui était facilité par le fait que les films étaient peu porteurs pendant l'été. Il estime que la question de la multiprogrammation est bien plus épineuse dès lors que les films porteurs à très porteurs se cumulent sur plusieurs semaines.

Question 19 : *Pour préserver une liberté de choix plus assumée par les programmeurs et les Exploitants, pensez-vous qu'il faille redonner plus de marge de manœuvre économique dans la négociation contractuelle ?*



Certains exploitants ne savent pas quelle pourrait être la marge de manœuvre économiques et s'il est question ici du taux de location, de l'exposition du film ou encore des MG ?

Pour les exploitants ayant répondu oui, Il faut faire confiance aux exploitants qui connaissent leur public. Face aux circuits qui ont selon eux déjà cette marge de manœuvre malgré l'existence des engagements de programmation, les petites et moyennes exploitations qui estiment avoir moins de moyens, souhaitent envisager cette période de crise pour mettre en place de nouvelles règles dans les rapports distributeurs-exploitants.

Ils souhaitent pouvoir revenir sur des engagements lorsque le film ne rencontre pas le succès pour laisser une chance à d'autres et négocier les taux de location en cas d'accès aux films en décalé, ou lorsque le film est moins porteur, voire descendre en dessous de 30 % lorsque le film est ancien (3, 4 mois). Certains estiment que les conditions auraient dû s'assouplir avec le numérique.

Un circuit s'inscrit pour la disparition des MG et des 4 semaines à 50%, ainsi que des demandes d'engagements de dernière minute.

Pour les exploitants ayant répondu non, il serait dangereux de remettre tout le système en cause car cela risquerait d'exacerber les rapports de force. Pour plusieurs d'entre eux, le problème est celui du choix des films et non de la négociation. Les exploitants devraient voir plus les films et défendre ceux qu'ils programment. La régulation doit être de mise. L'arme du taux de location est à double tranchant si une dérégulation intervient. Certains sont favorables à la renégociation du taux de location en fonction de l'exposition du film mais pas à augmenter la fourchette. Un circuit pense également que le levier du taux est suffisant.

Question 20 : *Dans un monde sans VPF, pensez-vous que les conditions d'exposition (capacité de la salle, nombre de séances, durée d'exposition) qui sont forcément très variables en fonction des types de cinémas et de leur situation concurrentielle, mais aussi du type de films et du calendrier de sortie, sont, à elles seules, encore suffisantes pour refuser l'attribution d'un film à un cinéma ?*

La question a été globalement mal comprise par les exploitants interrogés.

Il en ressort néanmoins qu'un meilleur accès aux films et des conditions d'exposition plus souples sont attendus par les exploitants représentés mais qu'un accès trop large aux films peut poser un problème de diversité et d'uniformisation.

Les critères d'attribution des films sont toujours ceux qui existaient avant les VPF et ceux-ci ne leur paraissent pas toujours objectifs et équitables. Il y a une demande de meilleure adéquation du placement au type de public concerné et une demande de confiance accrue dans la connaissance locale des exploitants. La rentabilité ne peut être le seul facteur et la mission de rayonnement culturel est évoquée.

Un exploitant d'un cinéma art et essai demande une régulation sur le nombre de copies par zone. Il est aussi évoqué une demande de régulation des plans de sortie entre les salles. Un autre cinéma art et essai parle d'un marché dérégulé par la pandémie de Covid 19 et non par la fin des VPF avec un risque de marché à double vitesse.

Les exploitants de la grande exploitation estiment que quand bien même l'absence du coût du VPF ne justifie plus la rétention de copie, néanmoins la carrière d'un film dans la durée, principalement pour les films du milieu (entre la 3ème et 5ème place du boxoffice lors de leur sortie nationale) se retrouverait forcément écourtée par la multiplication des écrans sur une agglomération donnée. Pour que les carrières des films ne soient pas écourtées et leurs entrées amoindries, un cadre dans les négociations est nécessaire. De plus, dans les villes à concurrence, un discours cohérent du distributeur doit exister pour que le marché se régule intelligemment et que le respect des accords pris entre les parties soit garanti. En revanche, un des circuits précise que dans le cas vécu cet été de la raréfaction des sorties, il est difficilement concevable de se passer d'un film qui serait la seule et unique proposition attractive du marché même si c'est un film art et essai.

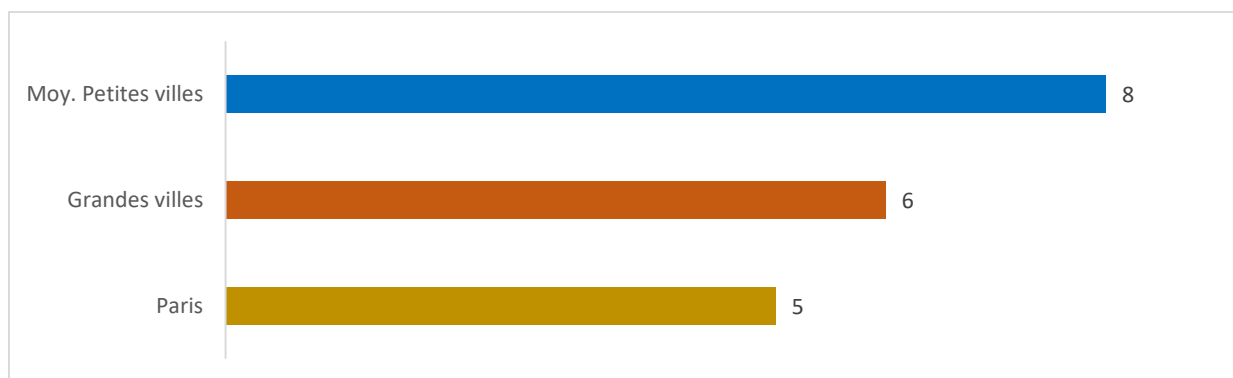
D'autres critères pourraient davantage rentrer en ligne de compte comme le prix moyen et les délais de paiement.

Analyse questionnaire distributeurs

Pour le moment, 10 distributeurs d'importances variées ont répondu à ce questionnaire

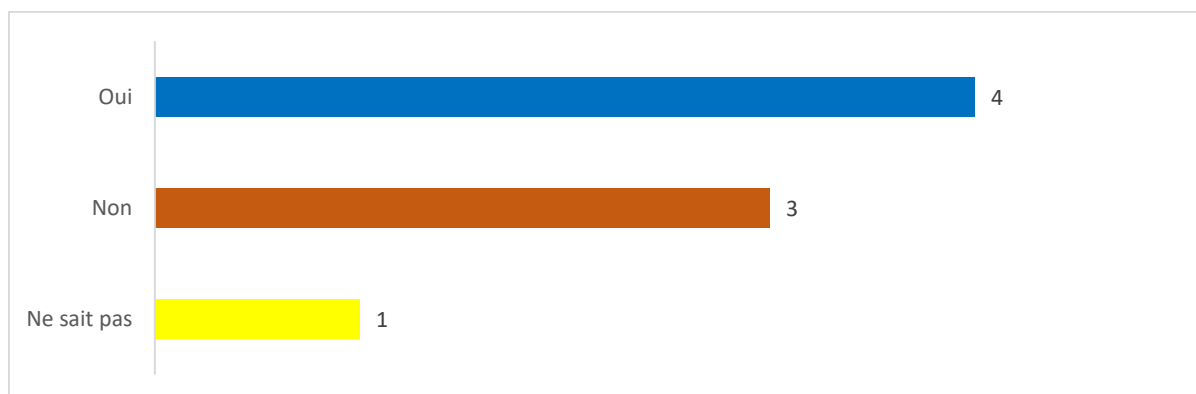
Question 1 : *Les trois premiers mois depuis la réouverture des salles tendent à montrer que les plans de sorties des films ont été élargis. Est-ce que vous partagez ce constat ?*

Si tel est le cas avez-vous élargi vos plans de sortie plutôt dans :



La quasi-unanimité des distributeurs interrogés partage le constat d'un élargissement des plans de sortie depuis la réouverture du 22 juin. Une majorité a constaté ce phénomène dans les moyennes et petites villes (8/10 exploitant). Inversement, seulement 5 distributeurs ont estimé que l'élargissement de leurs plans de sortie concerné Paris.

Question 2 : *Nonobstant la nature des films, la nature des salles servies en sortie nationale a-t-elle été modifiée (art et essai, généralistes, circuits, positionnement mixte, taille d'exploitation et profondeur) ?*



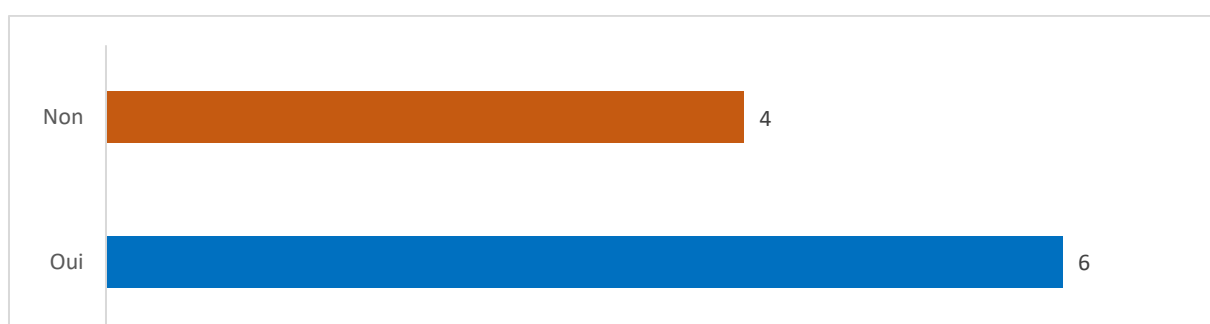
8 des 10 distributeurs ont répondu à cette question. La moitié d'entre eux (4) ont estimé que la nature des salles servies en sortie nationales, a été modifiée depuis le 22 juin.

Un distributeur indépendant a estimé que cette question était trop générale. Selon lui, on ne peut pas exclure la réception d'un film en salle qui peut s'avérer décalée par rapport à la nature du film (par exemple un film recommandé qui serait demandé uniquement par les circuits).

D'autres distributeurs indépendants expliquent avoir élargi les plans de sortie de ses films, traditionnellement orientés en priorité dans les salles AE, afin de servir les circuits d'exploitations généraliste aussi bien dans les grandes villes que dans la profondeur du territoire. Le plan de sortie des « *nouveaux mutants* » sorti fin août a été réalisé essentiellement sur les établissements généralistes. Cependant, ce distributeur partage le constat que pendant cette période, les cinéma AE ont exploité plus de films commerciaux et inversement pour l'exploitation des films AE dans les cinémas généralistes.

Inversement, la société Capricci constate que pour son film de niche art et essai, il n'y a pas eu une extension considérable du plan de sortie.

Question 3 : *Cette évolution s'applique-t-elle à tous vos films sortis depuis le 22 juin ? Si non, auxquelles et pourquoi ?*



Seulement 4 distributeurs sur 10 ont estimé que cette évolution ne s'appliquait pas à tous leurs films.

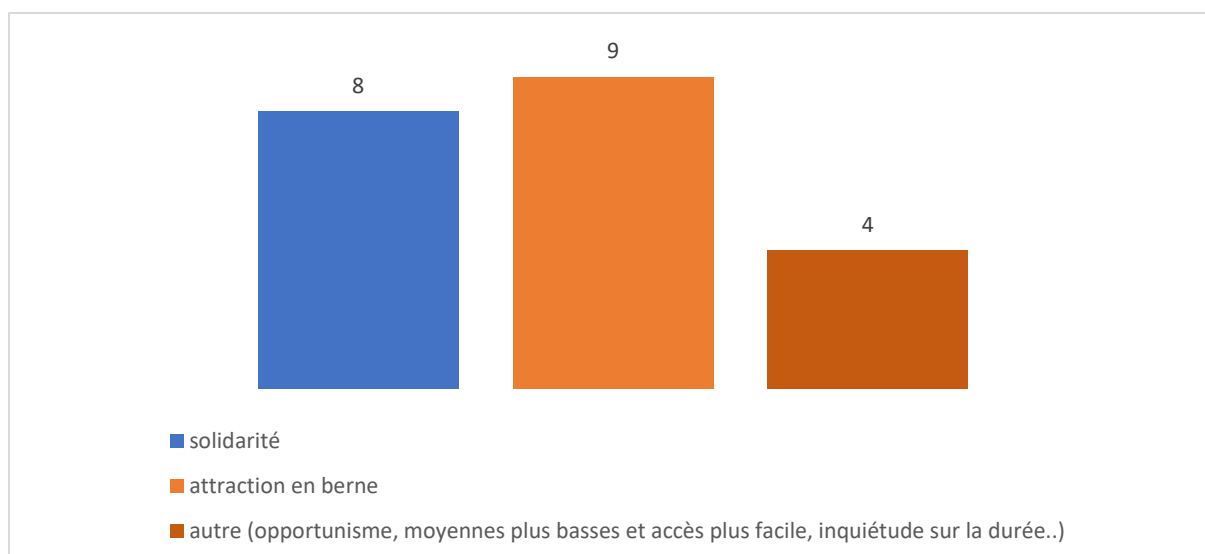
Disney donne l'exemple du film « *les nouveaux mutants* » où le plan de sortie était classique. Selon lui, cela a contribué à l'absence d'ambiguïté sur la nature de ce film. Par exception, il constate que d'autres films ont vu leur plan de sortie élargi soit en raison d'un engouement extraordinaire (par exemple pour « *Tenet* » ou « *Drunk* »), soit en raison du manque de films sur le marché pendant cette période. Pour Les films du losange, cette évolution des plans de sortie est aussi liée à l'absence de VPF.

Capricci, dont le catalogue est principalement constitué de films de patrimoine, ne disposait pas de marge de manœuvre suffisante pour élargir le plan de sortie pour ce type de film.

Le choix de la société Bac a été d'élargir le plan de sortie de certains films comme « *Yakari* » mais de rester cohérent sur d'autres comme « *Mignonnes* » (film AE). Cela a été également le choix de Pyramide qui a choisi d'élargir le plan de sortie de ses films grands publics tout étant plus regardant pour les films strictement AE.

Question 4 : *Ce choix d'élargissement ou de réduction du plan de sortie est-il consécutif principalement :*

- *À une volonté de solidarité avec les exploitants ?*
- *À une attractivité de l'offre cinématographique moins importante liée à l'absence de blockbuster américain cet été ?*
- *Autres ?*

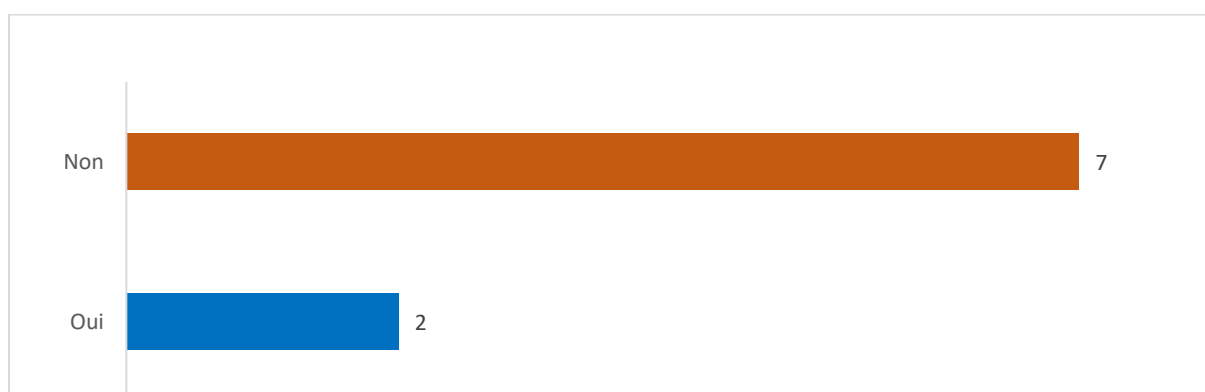


Pour une majorité des distributeurs, le choix d'élargissement des plans de sortie est consécutif d'une volonté de solidarité avec les exploitants (8/10 distributeurs) et surtout d'une attractivité moins importante (9/10). Pour un distributeur, ces deux facteurs de choix ont été décisifs puisque la période a été marquée par une absence de blockbuster

S'agissant des autres raisons de cet élargissement du plan de sortie des films, sont cités l'opportunisme de la situation (moins de films et plus de possibilité d'obtenir des écrans), l'inquiétude face à la durée d'exposition des films et la volonté de compenser le manque à gagner dû à la baisse importante de fréquentation des cinémas.

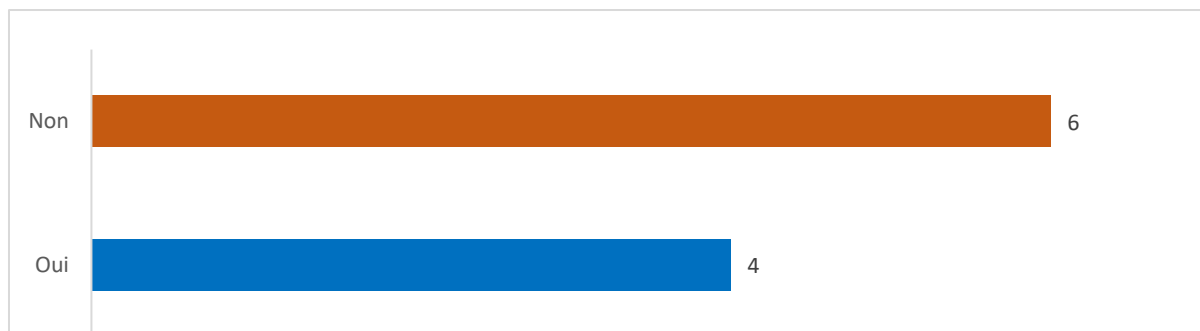
Question 5 : L'élargissement des sorties a-t-elle eu des conséquences ?

Cela a-t-il permis de concentrer les entrées sur les 2 premières semaines ?



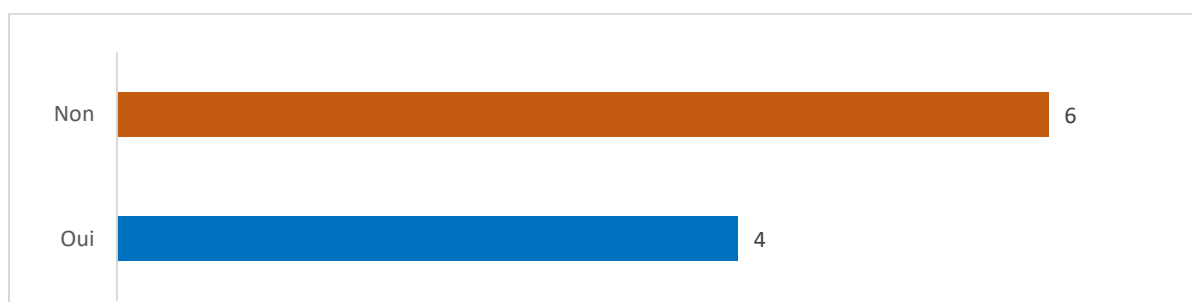
Pour une majorité de distributeur (7/9), l'élargissement des sorties n'a pas eu une conséquence sur la concentration des entrées les deux premières semaines.

Cet élargissement a-t-il provoqué un raccourcissement de l'exposition du film dans le temps ?



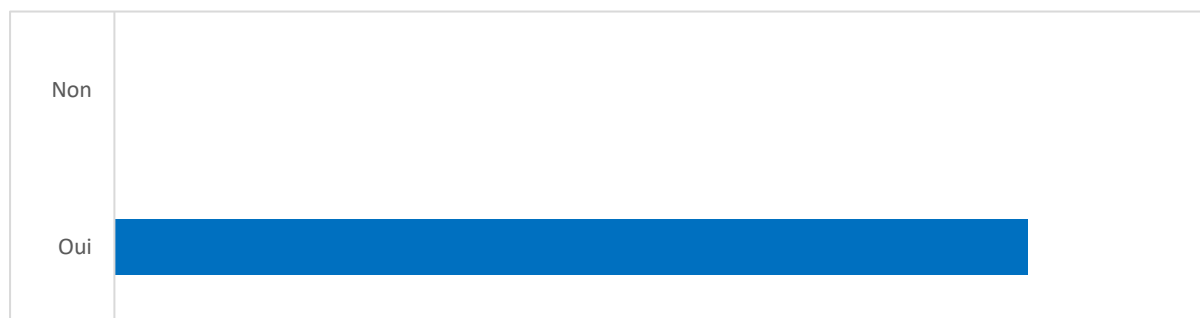
La plupart des distributeurs n'a pas non plus observé de raccourcissement de l'exposition des films dans le temps

Le résultat global du film a-t-il été impacté par une éventuelle dilution des entrées ?



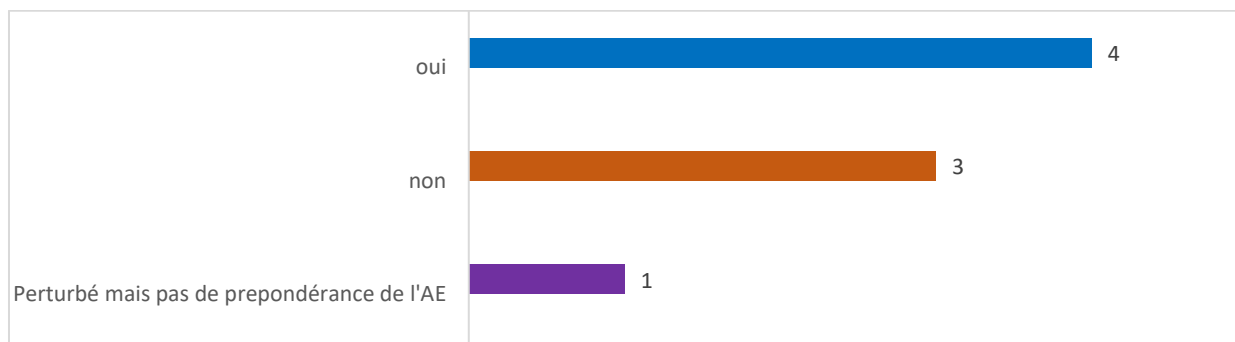
La majorité des distributeurs n'a pas relevé d'impact en termes de dilution d'entrées

Question 6 : *Les conditions d'exploitation demandées étaient-elles adaptées à chaque type d'exploitation (art et essai ou non, taille, situation isolée ou concurrentielle) ?*



La majorité absolue des distributeurs estime que les conditions d'exploitations demandées étaient adaptées à chaque type d'exploitation, contrairement à une grande partie des exploitants interrogés notamment de la moyenne et grande exploitation.

Question 7 : *Dans les grandes villes, du fait de la place prépondérante des films art et essai dans l'offre estivale, pensez-vous que l'équilibre de programmation des films entre les salles indépendantes et les salles de circuit a été perturbé, notamment dans cette période d'absence de blockbusters ?*

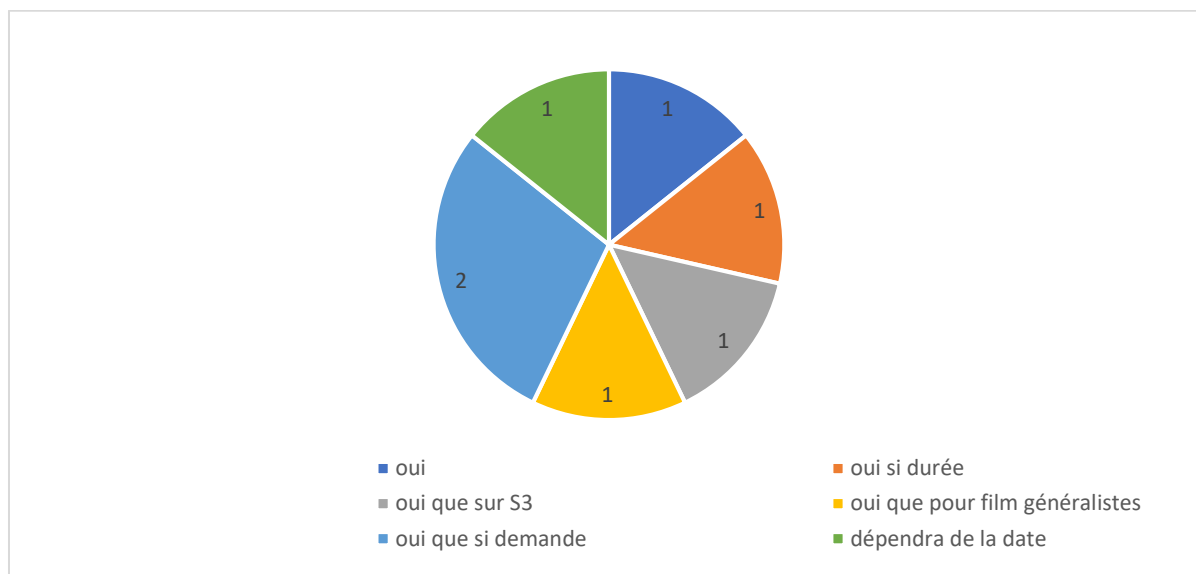


8 distributeurs ont répondu à cette question. La moitié (4) pense que l'équilibre de programmation des films entre les salles indépendantes et les salles de circuit a été perturbé en raison de l'absence de blockbuster. Cela est expliqué par le besoin de blockbusters des circuits d'exploitation pour survivre sachant que ces films réalisent la majorité de leurs entrées. Il est expliqué que la frontière a cédé notamment par l'ouverture de l'offre des distributeurs et par le manque de films sur le marché habituel (estimé à moins 50%). Un distributeur estime que cette question s'adresse davantage aux exploitants. Un autre explique cette perturbation par une proposition de films beaucoup moins large et moins généraliste.

Pour un distributeur indépendant, la place des films AE ne semble pas plus prépondérante qu'à l'habitude. Il constate la présence de film non AE comme « Tout simplement noir », « Scooby », « les blagues de Toto » ou « Tenet ». Selon lui, l'équilibre a été perturbé par une baisse de l'offre globale et une difficulté des cinémas à s'approvisionner en film.

3 distributeurs indépendants ne partagent pas ce constat de programmation perturbée. Selon l'un d'entre eux, la perturbation du marché ne proviendrait pas d'un déséquilibre de programmation mais plutôt de l'offre des films par rapport à l'absence de blockbusters impactant le marché. Dans ce contexte, il constate que certains films ont joui d'un accès élargi tant sur les salles généralistes que sur les salles AE. Pour un autre, chacun a trouvé son équilibre dans cette période particulière, en étant conscient qu'elle était exceptionnelle. Il estime que les meilleurs résultats ont été enregistrés dans les salles auxquelles les films étaient naturellement destinés.

Question 8 : *Envisagez-vous de poursuivre cette stratégie d'élargissement des plans de sortie dans les mois à venir, au vu du report en 2021 de la sortie des blockbusters attendus ces prochaines semaines ?*



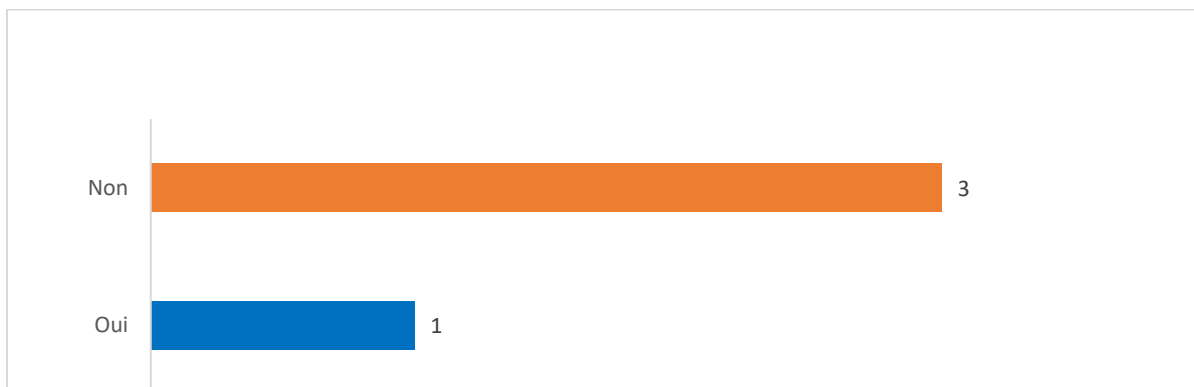
7 distributeurs ont répondu à cette question. Il semblerait que la majorité des distributeurs ayant répondu soient favorables à la poursuite de cette stratégie d'élargissement des plans de sortie dans les mois à venir, avec toutefois certaines réserves.

Dans ce cadre, un distributeur de films grand public y est favorable à condition que les exploitants jouent le jeu en acceptant de maintenir le film à l'affiche sur la longueur. Il observe et déplore qu'une majorité des cinémas n'ont que faire de l'effort des distributeurs à maintenir leur date de sortie et de leur acceptation à maintenir leur plan de sortie. Un autre distributeur y est favorable s'agissant de ses films généralistes tout en excluant de cet élargissement ses films art et essai. Deux distributeurs indépendants se disent prêts à fournir leurs films si la demande est forte à la réouverture. Un autre indépendant estime que l'élargissement sera incontournable car le niveau de fréquentation ne retrouvera pas une tendance "normale" et tant que la durée de vie des films n'est pas plus longue. Il convient donc pour lui de compenser en étant présent plus massivement dès la première semaine d'exploitation.

Un distributeur américain n'est pas favorable à un élargissement des plans de sortie en sortie nationale car la période est inédite et il serait selon lui dangereux de revoir les règles sur la base des conclusions de l'activité estivale avec seulement 30% des entrées habituelles et un manque de films américains. Il souhaite donc garder la maîtrise de ses plans de sorties tout en étant favorable à un élargissement des plans de distribution des films à partir de la 3^{ème} semaine.

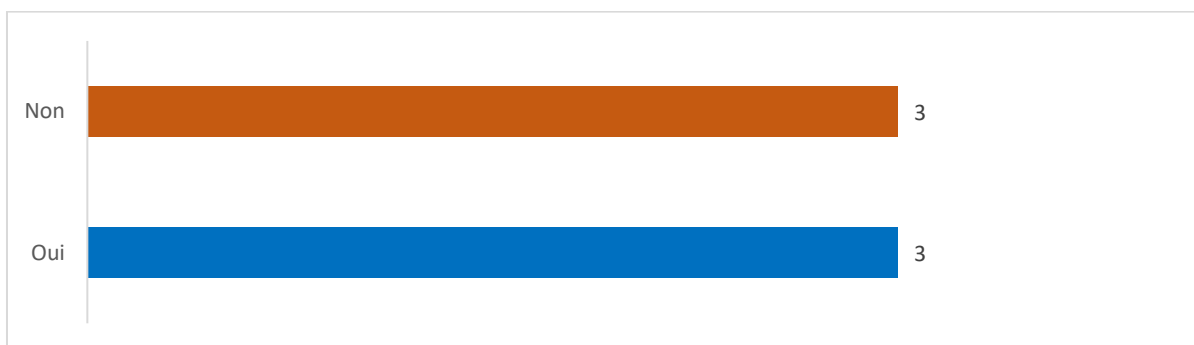
Pour un autre distributeur, sa stratégie dépendra en partie de la date de réouverture des salles après le deuxième confinement et du report d'un certain nombre de films en 2021.

Question 9 : *On a pu assister à des sorties anticipées le 14 juillet dernier de plusieurs films. Si vous avez pratiqué cette sortie anticipée, avez-vous trouvé un bénéfice à ce genre de sorties décalées ?*



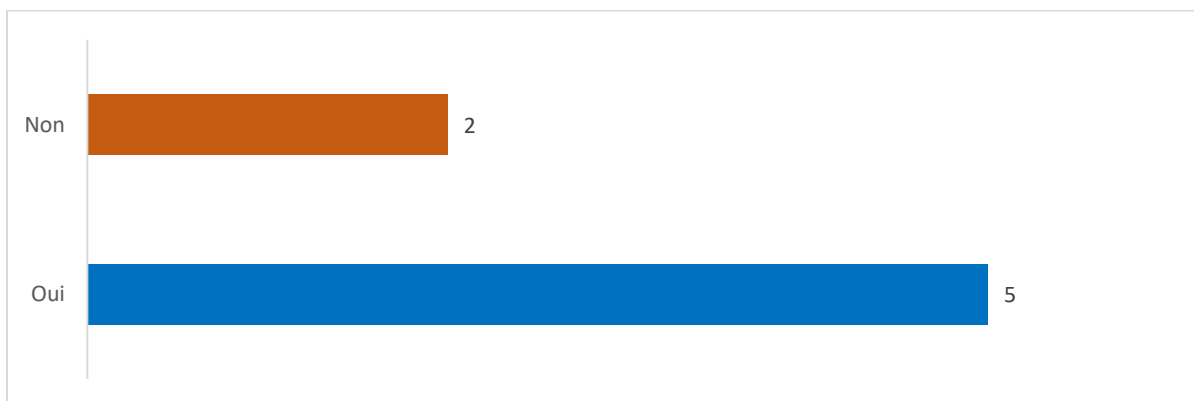
Seulement 4 distributeurs ont répondu à cette question. 3 d'entre d'eux n'ont pas trouvé de bénéfice à ce genre de sortie décalée.

Question 10 : *A l'avenir et dans la mesure où ces sorties décalées sont annoncées suffisamment en amont, trouvez-vous que ce procédé peut dynamiser vos recettes sur ces films ?*



6 distributeurs ont répondu à cette question. Les résultats sont partagés.

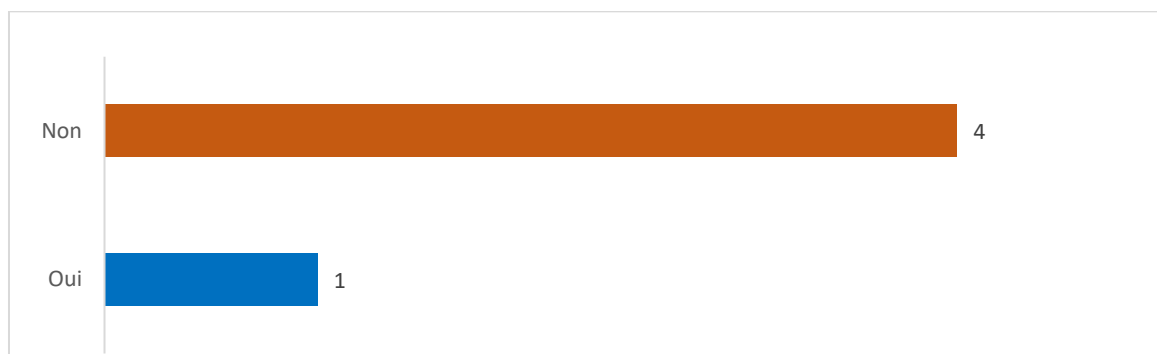
Question 11 : *Ces sorties anticipées ont-elles eu un impact négatif sur l'exploitation de vos propres films à cette période ?*



Question 12 : *Y a-t-il eu une stratégie de collaboration ou d'articulation avec les plateformes spécialisées pour une alternative efficace dans l'exploitation des films ?*



Est-elle maintenue à ce jour ?



9 distributeurs ont répondu à cette question. 8 d'entre eux déclarent ne pas avoir réalisé une stratégie de collaboration ou d'articulation avec les plateformes spécialisées pour une alternative à l'exploitation des films. Le distributeur qui a répondu positivement a également déclaré avoir maintenu cette stratégie à ce jour.

Question 13 : *Avec le recul, pensez-vous qu'il faille développer la multiprogrammation, y compris à Paris ?*



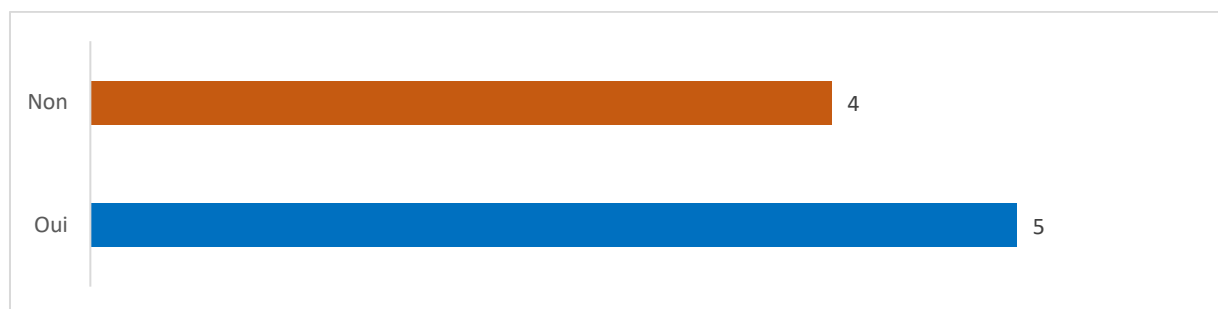
L'ensemble des distributeurs ont répondu à cette question et 8 se déclarent défavorables au développement de la multiprogrammation. A titre de comparaison, les exploitants interrogés ont répondu positivement à plus de 50%, en particulier issus de la moyenne exploitation.

Pour un distributeur indépendant défavorable au développement de la multiprogrammation, il estime que cela fragiliserait encore plus l'exploitation d'un film en SN et à l'inverse on risquerait d'arriver à du zapping de programmation (une séance=un film). Il serait d'avantage favorable à ce que les salles s'entendent pour que les films puissent sortir selon une bonne exposition (alors qu'aujourd'hui un film peut avoir 30 copies Paris et un autre 3).

Pour un autre distributeur défavorable à cette idée, la multiprogrammation étant déjà très développée en province, on ne pourrait aller plus loin. Le principe du plein programme devrait être conservé à Paris, pour pouvoir défendre tous les films de façon égale (en évitant en parallèle la multidiffusion, toujours dans ce but d'égalité entre les films).

Par ailleurs, deux distributeurs sont favorables au développement de la multiprogrammation notamment à Paris estiment qu'elle ne peut fonctionner que si elle est généralisée à toutes typologies de film, et qu'il faut rester vigilant à ne pas créer un écart d'expositions trop important entre un blockbuster et un film plus confidentiel. Sinon, le risque serait de marginaliser toujours plus les films les moins commerciaux et de donner encore plus de place aux films porteurs et aux blockbusters. L'un d'eux pense que la multiprogrammation doit nécessairement avoir pour corollaire un plus long engagement de durée d'exposition et propose également une incitation ou une prime à ceux qui choisissent de sortir leurs films sur une petite combinaison de sortie parisienne, par exemple moins de 7/8 copies Paris. Récompenser de tels comportements permettrait selon lui d'une part d'éviter trop de multiprogrammation et d'autre part de désengorger les salles et de réguler le marché. Selon le second, il faut en effet éviter par exemple d'avoir 56 séances en sortie nationale d'un côté et 14 séances la même semaine en sortie nationale pour l'autre film.

Question 14 : *La multiprogrammation a-t-elle été mise en place dans des établissements qui n'en étaient pas coutumiers ?*



Les réponses à cette question sont mitigées puisque 5 distributeurs déclarent que la multiprogrammation a été mise en place dans établissement non coutumier à cette pratique. Alors que 4 ne sont pas cet avis.

Deux distributeurs indépendants ayant répondu non justifient leur réponse de la façon suivante :

Le premier indique que la multiprogrammation n'a pas été mise en place pour les films en sortie nationale dans les établissements qui en n'étaient pas coutumier. Cependant, il considère que ce phénomène aurait pu se produire avec la « pseudo réouverture » des salles non encadrée, compte tenu des contraintes sanitaires et du couvre-feu. Il craint que cette situation s'empire.

Un second déclare que ses films sortis entre les deux confinements n'ont pas été victimes de la multiprogrammation que ce soit à Paris ou dans les circuits en province, mais ont été multiprogrammés uniquement dans les salles art et essai de province où cela a toujours été le cas.

Un troisième distributeur, déclare néanmoins avoir constaté une utilisation accrue de la multiprogrammation, notamment en province, dans une salle de 3 écrans où il y a eu jusqu'à 18 films à l'affiche (avec des horaires réduits du fait de la faible fréquentation).

Question 15 : *Pour préserver une liberté de choix des opérateurs (distributeurs mais aussi exploitants et programmeurs salles), pensez-vous qu'il faille redonner plus de marge de manœuvre économique dans la négociation contractuelle (notamment le taux de location) ?*



8 distributeurs ont répondu à cette question. La majorité (7) sont défavorables à redonner plus de marge de manœuvre économique dans la négociation contractuelle.

Un distributeur indépendant considère qu'il est difficile de répondre en l'état actuel des règles. Un autre estime que les taux de location sont déjà très bas pour les distributeurs et les revenus moyens plus faibles en raison des cartes illimitées. Par ailleurs, il n'y a selon lui aucun lien direct entre liberté de choix et négociation économique. Les salles sont déjà globalement en position de force par rapport aux distributeurs indépendants et renforcer leur pouvoir de négociation serait dommageable pour l'économie de la distribution.

Question 16 : *Dans un monde sans VPF, pensez-vous que les conditions d'exposition (capacité de la salle, nombre de séances, durée d'exposition) qui sont forcément très variables en fonction des types de cinémas et de leur situation concurrentielle, mais aussi du type de films et du calendrier de sortie, sont, à elles seules, encore suffisantes pour refuser l'attribution d'un film à un cinéma ?*



La majorité des distributeurs (9) pensent que les conditions d'exposition variable en fonction des territoires, la nature d'un film et le calendrier de sortie sont toujours des conditions suffisantes pour refuser l'attribution d'un film à un cinéma.

Un distributeur indépendant estime que la fin des VPF ne va pas entraîner une plus grande diversité en salle, toutes choses étant égales par ailleurs car les programmeurs de salle privilégieront d'abord et exponentiellement les films à fort potentiel. La disparition des VPF entraînera nécessairement un agrandissement des plans de sortie, étant donné le coût marginal d'envoi d'une copie de film à une salle, et ne rendra pas l'accès aux salles plus facile pour certains distributeurs.

Un autre distributeur veut rester maître de sa sortie et ne pas être bloqué dans sa logique : en dehors de la période de pénurie estivale, un film très art et essai fera-t-il ses entrées dans une salle populaire et inversement un film de divertissement a-t-il sa place dans les salles art et essai ?

Un troisième estime pouvoir refuser une sortie à une salle si les conditions d'exposition ne sont pas satisfaisantes et surtout injustes par rapport à celles proposées à d'autres films. Ces conditions essentielles peuvent néanmoins être discutées selon lui au vu du travail particulier que l'exploitant compte mettre en place.

Un quatrième déclare tenir également compte de la situation concurrentielle de chaque salle ainsi que des zones de chalandises.